

# VÉTÉRANS

**ANGOULÊME (16), LES 4 ET 5 OCTOBRE 1986**

Si, dans le passé, **Angoulême** avait accueilli diverses épreuves importantes de pêche dont une **nationale**, le championnat féminin de première division 1983, sous la responsabilité du C.S.D. 16, c'était la première fois que la section Concours des Pêcheurs angoumoisins avait la lourde responsabilité d'organiser, en tant que telle, un championnat national, celui des Vétérans.

Disons tout de suite que Mme Pissotte, l'active et dévouée présidente, et toute son équipe peuvent être satisfaits, heureux et fiers de leur réussite.

J'ai pu, le vendredi, en parcourant les lieux prévus pour les épreuves (y compris le parcours de secours) et en discutant avec Mme et M. Pissotte et le fils, ainsi qu'avec d'autres amis, mesurer et apprécier l'énorme somme de travail fourni pour l'aménagement des parcours, la réalisation des programmes et plans précis, les démarches auprès de divers services et administrations, les réceptions, les repas, les récompenses, les palmarès, etc., bref tout ce qui peut être fait et qui a été fait avec le maximum d'efficacité.

Ce sont des mois de travail, de réflexions et de réalisations.

L'essentiel des difficultés a été vaincu grâce à un travail d'équipe bien emmenée par sa responsable.

Un temps caniculaire exceptionnel pour un début d'octobre avec un beau ciel bien dégagé était lui aussi de la partie pour accueillir les pêcheurs avec les organisateurs, le samedi 4 octobre.

A 10 heures, les concurrents étaient reçus sur la péniche « Le Germinal » par nos amis Angoumoisins et un apéritif, un excellent Pineau des Charentes bien entendu, frais à point, était servi.

Le soir, après la première manche, un dîner en commun nous réunissait à nouveau à l'auberge de la Jeunesse.

Le lendemain midi, entre la deuxième et la troisième manche, un repas chaud était servi sur place sous un chapiteau.

Le dimanche soir, c'était le magnifique hôtel de ville où nous recevait la municipalité d'Angoulême, représentée par Mme Sivadier, maire adjointe, et deux conseillers municipaux, MM. Ratier et Bordron.

Au cours de son allocution de bienvenue, Mme Sivadier déclara qu'elle venait de faire la découverte de ce qu'était effectivement notre sport et... puisque dans la salle où nous étions... était installée... une exposition de photos et divers sur les sports... où la pêche ne figurait pas; elle proposa à nos amis pêcheurs angoumois de participer par des documents et photos lors d'une future exposition.

Mme Pissotte tint à remercier tous ceux qui avaient participé, sous des formes diverses, au succès de ce championnat.

Représentant la F.F.P.C., il m'était très facile de joindre les remerciements aux pêcheurs pour leur comportement général au cours de l'épreuve mais surtout de féliciter tous ceux qui donnèrent le maximum d'eux-mêmes pour que cela soit une réussite et notamment Mme Pissotte et toute son équipe.

La lecture du palmarès permet de remettre les très nombreuses coupes (et pas seulement aux vainqueurs) ainsi que les médailles de la F.F.P.C. mais aussi à chacun des participants, attention amicale, un palmarès au recto original, un parchemin rappelant la participation à ce championnat et un bougeoir garni, fabriqué à la main par un ami pêcheur à la retraite... pour faire plaisir! Modeste, il a voulu garder l'anonymat.

Et l'on trinqua avec du Pineau au succès indéniable du Championnat national Vétérans 1986.

Bravo encore et merci mille fois, amis d'Angoulême, pour tous vos efforts et dévouement et la joie que vous aviez de faire tout ce que vous pouviez pour que les anciens soient pleinement satisfaits, y compris l'aide au transport du matériel à leurs places.

Je crois que pour tout cela aussi ce fut une réussite.

Restent les déceptions chez quelques-uns. La pêche... Oh, rien à dire pour les parcours, bien préparés.

La Charente est une rivière magnifique avec beaucoup d'herbiers dans et autour desquels les poissons pullulent, c'est indéniable, mais c'est évident, cela ne facilite pas toujours la pêche et cela peut être déroutant pour quelques-uns. Il fallait savoir trouver un passage d'autant plus qu'un faucardage avait été effectué.

**Première manche à Port-l'Hommeau, Angoulême.** La Charente étant très basse : profondeur 1 m à 1,20 m environ.

D'aucuns qui réussissent à passer au large touchent quelques plus gros poissons qui aident au classement.

L'ami Marcel ROUFFIGNAC partit très fort, d'abord avec des ablettes puis des gardons et ce dans le milieu du parcours. Dans la dernière demi-heure, plus de gardons pour lui; ils étaient plus en amont. Alors changement de pêche. Au large, de très belles ablettes, et assez rapides. Résultat : il gagne cette manche au n° 17. L'aval ne donne pas les meilleurs résultats mais, au contraire, l'amont prédomine.

949 poissons à 23 g de moyenne dont 282 du 1 au 10, 301 du 11 au 20 et 366 du 21 au 30...

Le dimanche matin, les pêcheurs se retrouvaient aux « Planes », en amont de l'écluse de Thouérat, commune de Saint-Yriex, toujours avec le même beau temps mais de plus en plus chaud avec un peu de brise cependant.

Mêmes remarques que la veille mais davantage d'eau, 1,80 m à près de 3 m. Davantage de coulées possibles également. Majorité de gardons, quelques ablettes, plusieurs plaquettes et beaux gardons pour quelques-uns qui font la différence et gagner quelques places.

Par contre, l'aval est nettement dominant et André FORGET, à l'as, ne laisse à personne d'autre le soin d'enlever cette manche. Les six premiers numéros se classent dans les dix premiers. Moins de poissons que la veille (637) mais une moyenne de 33 g - 263 du 1 au 10 - 183 du 11 au 20 et 191 du 21 au 30.

#### **Après ces deux manches, nous avons :**

1. ROUFFIGNAC qui, ayant pris une belle quatrième place au n° 21, avait 5 points (1+4) et qui touchait l'as pour la 3<sup>e</sup> manche.
2. FORGET 9 points ( 8+ 1) N° 21 pour la 3<sup>e</sup> manche
3. GARDES 12 points (10+ 2) N° 13 pour la 3<sup>e</sup> manche
4. BEAUFORT 14 points ( 2+12) N° 23 pour la 3<sup>e</sup> manche
5. BOUGREAU 16 points ( 7+ 9) N° 27 pour la 3<sup>e</sup> manche
6. DESSITE 18 points (11+ 7) N° 25 pour la 3<sup>e</sup> manche
7. LEAUTE 19 points (16+ 3) N° 17 pour la 3<sup>e</sup> manche

Le 8<sup>e</sup> ayant 23 points, 9<sup>e</sup> 25 points, etc.

On constate donc que seul ROUFFIGNAC se trouve à l'aval (et à l'aile d'ailleurs) et la cause paraissait entendue, il serait le champion, et il le fut : victoire méritée.

Toutefois, il pouvait y avoir bien des surprises encore. Il y en eut d'ailleurs mais pas celle-là.

On nous avait prévenu que la pêche risquait d'être difficile, surtout en amont, dans ce secteur des Peupliers, commune de Fléac, en aval de l'écluse de Thouérat. L'examen des suivants de Marcel ROUFFIGNAC après les deux premières manches montrait que grand était le risque pour le 2<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> (n°s 21, 23, 27, 25).

Et la pêche confirma les pronostics, du moins sur les difficultés. Le poisson n'était dans le grand large que dans de rares cas, BOUGREAU par exemple et il y eut ainsi, c'est indéniable, des erreurs d'amorçage. Mais aussi une zone où (pourquoi!) ce fut « la Bérésina ».

Du 1 au 10 : 70 poissons et 1 capot; 4 classés dans les 10 premiers; du 11 au 20 : 26 poissons et 3 capots; 3 classés dans les 10 premiers; du 21 au 30 : 49 poissons et 2 capots; 3 classés dans les 10 premiers. Total 151 poissons, moyenne 72 g. Hauteur d'eau : 1,80 m à 2,50 m.

Pêche de gardons (et quelques chevesnes et plaquettes) certains à l'aval qui s'en sortent avec quelques ablettes.

D'énormes poissons qui furent piqués par deux ou trois pêcheurs mais sans succès.

Classement	Noms et prénoms	CSD	Numéro tirage au sort	1re manche		2me manche		3me manche		Total Points
				Points	Place	Points	Place	Points	Place	
1	ROUFFIGNAC M.	37	17.21. 1	66.1850	1	24.1345	4	11.1555	2	7
2	BOUGREAU R.	86	7.18.27	45.1335	7	32.1080	9	22.1040	3	19
3	FORGET A.	49	14. 1.21	50.1240	8	53.2245	1	2. 300	14	23
4	DESSITE P.	49	18. 4.25	37.1035	11	35.1275	7	7. 635	5	23
5	DOLET E.	17	27.20. 6	89.1625	3	17. 525	22	23.1605	1	26
6	GARDES R.	41	24. 5.13	28.1160	10	31.1625	2	2. 260	16	28
7	LANGLAIS J.	49	25.15. 7	51. 725	17	30.1130	8	7. 895	4	29
8	ZAMBON R.	91	4.24.18	29. 965	12	20. 740	13	6. 580	8	33
9	LEAUTE A.	44	26. 6.17	46. 830	16	26.1390	3	4. 250	18	37
10	LAUXYRE A.	24	19.28. 8	32. 610	22	40.1290	6	9. 505	9	37
11	AUTIN E.	42	15.30.10	24. 930	13	23. 795	11	3. 255	17	41
12	TRAVERS G.	49	28. 7.15	32.1180	9	13. 385	26	8. 620	7	42
13	DURU J.	45	12. 2.24	23. 415	25	33.1295	5	4. 300	13	43
14	MONTIBELLER J.	45	30. 9.19	37.1485	5	17. 595	18	2. 220	20	43
15	CHRIST J.B.	75	29.17. 9	23. 895	14	17. 735	14	2. 290	15	43
16	BEAUFORT P.	79	3.19.23	52.1690	2	25. 745	12	0.	30	44
17	MONHUREL A.	49	13.27. 4	21.1365	6	17. 565	20	3. 195	21	47
18	GUILLOIN C.	79	22. 3.11	19. 715	18	30.1010	10	1. 225	19	47
19	GIRARD R.	89	5.13.26	32. 640	20	18. 650	16	6. 370	12	48
20	BARDIN R.	18	2.23.12	60.1620	4	14. 530	21	0.	30	55
21	DOUCET H.	16	21.14. 2	31. 695	19	13. 435	25	12. 400	11	55
22	ZAYER Ch.	75	6.26.16	12. 330	27	15. 525	23	3. 625	6	56
23	CHADOIN H.	16	16.10.30	20. 890	15	19. 615	17	1. 115	24	56
24	ROBERT A.	17	11.22. 3	11. 465	24	12. 580	19	6. 160	22	65
25	GUILLOIN H.	91	1.11.22	18. 630	21	13. 655	15	0.	30	66
26	WALLET R.	91	9.12.28	7. 255	28	4. 180	30	6. 420	10	68
27	GIRARD L.	91	20. 8.29	17. 335	26	6. 270	29	1. 125	23	78
28	BEAUSSERON G.	17	8.25.14	19. 585	23	14. 380	27	0.	30	80
29	MALENCEAUX J.	75	23.16. 5	10. 190	30	14. 510	24	0.	30	84
30	PAILLARD J.	91	10.29.20	8. 230	29	7. 295	28	0.	30	87